



Égalité entre les femmes et les hommes – de la grande cause du quinquennat à une grande cause mondiale

Les femmes sont souvent les premières exposées aux conséquences directes des crises, qu'elles soient économiques, pandémiques, et à présent internationale. Elles le sont notamment parce qu'elles participent activement à la réponse aux chocs que connaissent nos sociétés et nos économies. Ces dernières années et ces derniers jours n'ont fait que renforcer ce constat.

Pendant les moments les plus durs de la pandémie, les femmes sont celles qui ont permis aux Nations de tenir, en occupant les emplois les plus exposés, pour prendre soin des autres, les soigner, les éduquer, mais elles ont aussi été les premières victimes des effets collatéraux de la crise. La pandémie a exacerbé les inégalités dont les femmes souffraient déjà au premier chef, en termes de précarité de l'emploi, d'accès à l'éducation, à la santé.

S'ajoute à ces défis multiples, une montée d'un nouveau conservatisme qui s'attaque fondamentalement aux droits des femmes et aux acquis obtenus dans le combat pour l'égalité : droit des femmes à disposer de leur corps, droit des femmes à avoir accès à l'enseignement supérieur, etc.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République continue de porter un agenda progressiste et féministe. En France, le combat pour la grande cause du quinquennat s'accélère et apporte des résultats.

«Les femmes et les filles sont les premières touchées par la pauvreté, les conflits, les conséquences du réchauffement climatique, elles sont les premières victimes des violences sexistes et sexuelles qui les empêchent trop souvent de circuler librement, de travailler, de disposer de leur corps selon leur choix. Il est temps que notre monde cesse de faire des femmes des victimes et leur construise enfin la place qu'elles méritent, celle d'être aussi des leaders !»

– EMMANUEL MACRON,
DISCOURS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES,
LE 25 SEPTEMBRE 2018.

Au niveau européen, la présidence française du Conseil de l'Union européenne en ce premier semestre 2022 permettra d'aller plus loin, notamment en matière d'égalité professionnelle. Enfin à l'international, les engagements pris lors du Forum Génération Égalité à Paris en juin 2021 se concrétisent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le droit de prendre sa vie en main

– Offrir une éducation de qualité à toutes les filles et reconstruire une économie plus juste et égalitaire

«Aucune société ne réussira à relever les défis contemporains si elle se prive de la moitié de ses ressources vives, de sa force, d'une capacité à faire vivre aussi bien dans le service public que dans les entreprises, ce qui est le cœur même de l'innovation : la diversité»

– INTERVENTION LORS DE LA
CONFÉRENCE ANNUELLE DU RÉSEAU
WOMEN POLITICAL LEADERS,
LE 21 JUIN 2021.

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'ÉDUCATION, PARTOUT DANS LE MONDE

Alors que des avancées ont incontestablement été obtenues ces dernières années, la pandémie, les conflits, et les déstabilisations politiques continuent de menacer l'accès à l'école et les jeunes filles en sont les premières victimes. Ce sont en effet 15 millions de jeunes filles en âge d'être à l'école primaire qui ne sont pas scolarisées, et 10 millions de jeunes garçons. Les femmes représentent encore aujourd'hui deux tiers des analphabètes dans le monde.



Le Président de la République a souhaité que la France prenne ses pleines responsabilités pour permettre l'accès de tous à l'éducation et faire de l'école un vecteur de justice sociale. Après avoir co-présidé avec le Sénégal la reconstitution du Partenariat mondial pour l'éducation en février 2018, le Président a annoncé lors du Forum Génération Égalité à Paris en juin 2021 que 50% de la contribution française au partenariat mondial serait consacré à l'éducation des jeunes filles, pour un total de 333 millions d'euros sur 5 ans.

La France a également été à l'origine du lancement de l'initiative Priorité à l'Égalité portée par l'UNESCO et les Nations unies, pour soutenir huit États africains dans la promotion de l'égalité filles-garçons dans leurs systèmes éducatifs.

RECONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE PLUS JUSTE ET ÉGALITAIRE

ONU Femmes estime qu'au niveau mondial, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est bloqué à 16%, les femmes étant payées jusqu'à 35% de moins que les hommes dans certains pays. A cela s'ajoute le fait que les femmes sont sur-représentées dans l'économie informelle – 740 millions d'entre-elles sont concernées. Une fois encore, la pandémie a considérablement aggravé ces inégalités, puisqu'à titre d'exemple, ce sont 47 millions de femmes supplémentaires dans les pays en développement qui vivent désormais dans la pauvreté du fait de la crise.

En France, le Président de la République a ainsi œuvré pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, en commençant par l'égalité salariale, en introduisant en 2018 un index «éga pro» qui passe d'une obligation de moyens à une obligation de résultats en matière d'égalité salariale : toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent l'utiliser et se voient appliquer une pénalité financière en cas de maintien des inégalités de salaires.

Face aux effets dévastateurs de la crise sur les inégalités, le Président a tenu à apporter des réponses avec les revalorisations prises dans le cadre du Ségur de la santé : près de 200 euros par mois en plus de façon pérenne pour des professions majoritairement féminines (aides-soignantes, infirmières etc.).

Le Président Emmanuel Macron a de même œuvré pour briser les plafonds de verre. La loi Rixain, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en mai 2021, établit des quotas dans les cadres dirigeants des entreprises pour assurer la parité.

L'action du Président s'est aussi concentrée sur la lutte contre la précarité économique des femmes. Avec la possibilité de versement des pensions alimentaires par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ce sont deux millions de familles monoparentales qui voient leur revenu soutenu. Le Président a également tenu à ce que soient lancés des projets pour lutter contre la précarité menstruelle, via la distribution de protections hygiéniques gratuites aux femmes SDF, aux étudiantes précaires et aux femmes incarcérées.

Enfin, avec le doublement de la durée du congé paternité depuis le 1^{er} juillet 2021, qui dure désormais un mois dont une semaine obligatoire pour protéger les hommes qui souhaitent prendre ce congé,

la conciliation des temps de vie professionnelle et de vie familiale s'en trouve plus équitable, l'égalité professionnelle renforcée, et le développement de l'enfant favorisé.

D'autre part, la France est aussi activement engagée dans la lutte contre les inégalités économiques à l'échelle internationale. Le G7 sous présidence française en 2019 a notamment vu lancer l'initiative AFAWA visant à promouvoir l'entreprenariat féminin en Afrique. Élaborée en collaboration avec plusieurs pays du G7 et avec la Banque Africaine de Développement, cette initiative permet à des femmes entrepreneures d'avoir un accès facilité aux prêts afin de pouvoir développer leurs microentreprises. La France s'est engagée à soutenir l'initiative AFAWA sur cinq ans à hauteur de 125 millions de dollars. En 2021, l'initiative a bénéficié à 1250 femmes. L'encours de prêt atteint désormais 500 millions de dollars, bénéficiant à des PME détenues par des femmes dans 22 pays africains

Des avancées attendues dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Les avancées que nous promovons en France doivent aussi trouver leur écho dans les décisions prises au niveau européen, afin que les femmes et filles des 27 États membres puissent bénéficier de ces progrès. La France s'attache en particulier à faire progresser les discussions relatives à un meilleur équilibre entre femmes et hommes dans les conseils d'administration des entreprises.

Elle se mobilise également en faveur du renforcement du pouvoir économique des femmes, à travers les négociations européennes sur la transparence des rémunérations et l'application du principe d'égalité des rémunérations entre femmes et hommes. Car pour un même travail, femmes et hommes doivent recevoir la même rémunération.

La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) voit ainsi se poursuivre le déploiement de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présentée en mars 2020. La présentation par la Commission européenne, en ce 8 mars 2022, de sa communication contre la lutte contre les violences contre les femmes et les violences domestiques constituera une nouvelle étape importante, pleinement appuyée par la France.

ENCOURAGER **LA PARTICIPATION** **DES FEMMES À LA VIE** **POLITIQUE**

Les femmes sont encore trop peu représentées au sein des institutions politiques : un siège sur quatre, seulement, est occupé par une femme dans les parlements nationaux à l'échelle mondiale. Les pays à compter 50% de femmes ou plus au sein de leurs gouvernements ne sont que 14.

Le Président Emmanuel Macron a souhaité que la France donne l'exemple. Le gouvernement est désormais paritaire, et des femmes y occupent des postes clefs tels que le ministère de l'écologie, le ministère du travail, ou le ministère des armées. La majorité parlementaire est composée à 47% de femmes – une avancée inédite dans l'histoire de la Ve République.

Au plan international, la présidence française du G7 en 2019 a permis de lancer le Partenariat de Biarritz, pour faire progresser les cadres réglementaires et les lois, partout dans le monde. Les travaux du Partenariat ont permis d'identifier 79 bonnes pratiques en matière de lois pour l'égalité femmes-hommes. À Biarritz, l'ensemble des pays du G7 et l'Union européenne ainsi que quatre autres pays (Sénégal, Inde, Chili et Australie) se sont engagés à adopter plusieurs lois ambitieuses en faveur de l'égalité, issues de ce recueil de bonnes pratiques.

Le droit à la santé – Assurer la santé et les droits sexuels et reproductifs partout dans le monde

En septembre 2020, 42% des femmes dans le monde vivaient encore dans un pays où la loi restreint ou refuse l'avortement. Chaque année, ce sont 25 millions de femmes qui tentent d'interrompre leur grossesse, parmi lesquelles 47 000 perdent la vie et 3 millions souffrent de complications post-avortement.

La pandémie a eu pour effet de restreindre encore plus l'accès des femmes à la santé sexuelle et reproductive. Sous l'effet de la crise, 12 millions de femmes dans le monde ont perdu l'accès à une méthode de contraception, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020.

Dans le cadre du Forum Génération Égalité, la France s'est positionnée comme pays champion de la coalition d'action du Plan mondial d'accélération sur les droits sexuels et reproductifs, aux côtés de l'Argentine, du Burkina Faso, du Danemark, de la Macédoine du Nord, du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), de la Banque mondiale et d'organisations de la société civile. La France apportera dans ce cadre un financement additionnel à hauteur de 100 millions d'euros sur 5 ans pour faciliter l'accès des populations vulnérables aux contraceptifs, et à l'avortement sûr et légal.



Au niveau national, le délai légal pour l'IVG a été allongé de 12 à 14 semaines, tandis que la contraception a été rendue gratuite pour les moins de 25 ans. L'effectivité de l'éducation à la sexualité a aussi été renforcée. Par ailleurs, le Président a lancé la première stratégie sur l'endométriose afin de favoriser sa détection et sa prise en charge.

Le droit au respect et à la dignité – Lutter contre les violences faites aux femmes

Les données d'ONU Femmes ne peuvent que nous rappeler l'urgence de la situation actuelle : 35% des femmes ont subi au moins une fois des violences physiques ou sexuelles par leur partenaire, ou des violences sexuelles de la part d'une autre personne. Surtout, encore trop peu de femmes sortent du silence au sujet des violences qu'elles subissent : avant la pandémie, seules 40% d'entre-elles dénonçaient ces crimes et demandaient de l'aide.

**EN LANÇANT
LA « GRANDE CAUSE
DU QUINQUENNAT »
DÈS NOVEMBRE 2017,
LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE A FAIT
DE LA LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES LA PRIORITÉ
DE SON COMBAT
POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-
HOMMES**

Depuis, notre arsenal législatif a connu un renforcement sans précédent afin de mieux sanctionner les auteurs de violence. Cela s'est traduit par un allongement des délais de prescription des crimes sexuels sur mineurs, qui est passé de 20 à 30 ans, par une instauration d'une présomption de non consentement pour les mineurs de moins de 15 ans en cas de relation sexuelle avec un majeur, ainsi que par une verbalisation du harcèlement de rue.

Parce que la première chose à faire est alerter, le numéro 3919, à destination des femmes victimes de violence, est désormais accessible 24h sur 24h et 7 jours sur 7. De même, nous avons initié le déploiement de 1000 bracelets anti-rapprochement, dont l'utilisation ne cesse de s'accroître (901 bracelets ordonnés à ce jour). Le secret médical a également été levé en cas de danger immédiat pour la victime.

Nous avons en outre travaillé à un meilleur accompagnement des victimes. 2 000 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes pour accueillir les victimes de violence, soit une augmentation de 50% au cours du quinquennat. 1 000 places supplémentaires seront ouvertes en 2022. Ce sont plus de 88 000 policiers et gendarmes qui ont reçu une formation pour un meilleur accueil et accompagnement des victimes.

**LA FRANCE S'EST
ÉGALEMENT ACTIVEMENT
ENGAGÉE, SOUS LE
MANDAT DU PRÉSIDENT
EMMANUEL MACRON,
CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES
DANS LE RESTE
DU MONDE**

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République envers la Prix Nobel de la Paix Nadia Murad, la France a accueilli plus de 100 femmes yézidiennes et leurs enfants victimes de Daech. Accueillies dans plusieurs départements français, ces femmes ont pu bénéficier de protection et de sécurité, et avoir accès à l'éducation et l'accompagnement médico-social.

La France a également été moteur du soutien du G7, lors du Sommet de Biarritz sous présidence française, au Fonds Mondial pour les Survivants de violences sexuelles liées aux conflits, lancé par les Prix Nobel de la Paix 2018 Nadia Murad et le Dr Denis Mukwege.

Ce fonds contribue à l'accompagnement des victimes en participant à leur indemnisation, aux réparations, à leur réinsertion en sortie de conflit. La France y contribue à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Le droit d'être défendues – Soutenir les mouvements féministes et défendre les femmes défenseurs des droits

En instaurant le Prix Simone Veil de la Présidence de la République en 2019, le Président Emmanuel Macron a souhaité reconnaître pleinement le combat des femmes pour l'égalité et les droits de l'Homme.

Aissa Doumara Ngatansou a été la première personnalité distinguée, en 2019, pour son combat contre les violences et les mariages forcés. En 2020, ce fut au tour du collectif Vivas nos queremos qui a émergé en 2016 pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, à l'initiative de parents de femmes victimes de féminicides. Enfin en 2021, le Prix Simone Veil a été attribué à Habiba Sarabi, première femme dans l'histoire de l'Afghanistan à gouverner une province et qui a conduit des réformes en faveur de l'éducation et d'un plus grand rôle des femmes dans la société.

Une attention particulière portée aux droits des femmes en Afghanistan

Au cours des dernières années, la France et ses partenaires de la communauté internationale ont activement soutenu l'éducation et la santé des Afghanes, au travers notamment de l'hôpital Mère-enfants de Kaboul. La France conserve un contact très étroit avec la Chaîne de l'espoir pour que cet établissement puisse continuer son action.

Face aux menaces contre les droits des femmes dans le pays aujourd'hui, la France continue, comme elle l'a toujours fait, de mener à bien son devoir d'asile et de protection. Parmi les personnes évacuées par la France au lendemain de la prise de Kaboul en août 2021, les femmes menacées représentaient une grande partie.

En outre, la France accompagne aussi les femmes afghanes désormais réfugiées en France et qui parlent, agissent, créent et militent.

La France a lancé en juillet 2020 le Fonds de soutien aux organisations de la société civile du sud qui défendent l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes et des filles. Parmi les initiatives soutenues par le fonds, 65% sont localisées en Afrique où les enjeux sont particulièrement importants.

Le Programme PAUSE s'adresse quant à lui aux femmes scientifiques et artistes en danger, en proie à la guerre et aux persécutions politiques.

Depuis son lancement en 2017, ce sont près de 250 scientifiques et artistes en situation d'urgence qui ont pu s'exiler en France sur des périodes suffisamment longues pour poursuivre leurs travaux. Elles comptent des femmes défenseuses des droits, des journalistes, philosophes et écrivaines, que nous avons aujourd'hui la chance d'accueillir dans nos établissements de recherche.

Accueil de la première promotion de l'Initiative Marianne pour le soutien aux Défenseurs des droits, entièrement féminine

L'Initiative Marianne, créée en décembre 2021, vise à soutenir les défenseurs des droits en accompagnant leur combat dans leur pays d'origine ou en les accueillant en France dans les meilleures conditions possibles afin de favoriser la poursuite de leur engagement. Lors du Forum Génération Égalité organisé à Paris en juin 2021, le Président de la République avait pris l'engagement que la première promotion de défenseurs des droits accueillis en France soit intégralement composée de femmes. C'est chose faite puisque celle-ci se compose d'une quinzaine de femmes originaires de toutes les régions du monde, comme par exemple le Nicaragua, le Soudan, la Syrie, la Biélorussie ou encore l'Afghanistan. Grâce à l'Initiative, elles pourront bénéficier d'un accueil en France afin de poursuivre dans les meilleures conditions leur important combat.